

**Réponse à la question parlementaire n° 1078  
de Monsieur le Député Marc Zanussi**

Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État m'a transmis la question parlementaire n° 1078 de Monsieur le Député Marc Zanussi concernant la saisie des archives luxembourgeoises pendant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale.

Des archives concernant des loges et organisations maçonniques luxembourgeoises portant sur la période 1803-1939 sont déposées aux archives militaires de Russie à Moscou. Elles sont dans un excellent état et ont été inventoriées par les services archivistiques russes.

Sur proposition du Ministre des Affaires Étrangères et de la Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, une délégation des Archives Nationales Luxembourg s'est rendue à Moscou en juin 2000, en vue de discuter avec les autorités russes sur les conditions de récupération des archives de la «Grande Loge du Luxembourg». Ces négociations ont été très fructueuses et les autorités russes se sont déclarées d'accord de restituer, sous certaines conditions, les dites archives à l'État luxembourgeois.

Dès que les conditions de l'accord seront remplies, ces archives seront transférées au Grand-Duché de Luxembourg.

Erna HENNICOT-SCHOEPGES

Ministre de la Culture, de l'Enseignement  
supérieur et de la Recherche

